

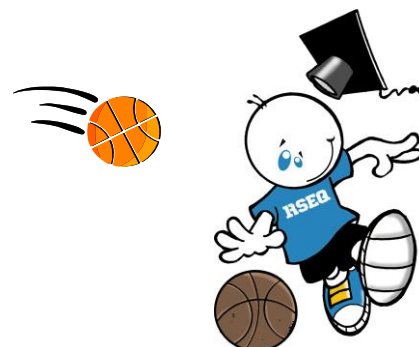
Festival sportif amical

Mini-basket

École secondaire Barthélémy-Joliette

Mardi 30 janvier 2018

8 h 30 à 8 h 45	Arrivée des participants
8 h 45 à 9 h 00	Explications sur le déroulement de la rencontre
9 h 00 à 14 h 00	Rencontre invitation de mini-basket
13 h 45	Remise des bannières et des certificats
14 h 00	Départ des participants



Avis de participation

Vous pouvez signifier la participation et le nombre d'équipes prévu de votre école en complétant, au début d'année, le formulaire « avis de participation ».

Limite d'inscription par école

La période d'inscription débutera 8 semaines avant la tenue du festival. La date limite pour inscrire vos équipes sera trois semaines avant le festival. À la date limite, les écoles seront facturées selon leur fiche d'inscription. Une diminution du nombre de participants ne modifiera pas la facturation. **Limite de 2 équipes par école**. Advenant qu'il reste de la place à combler à la date limite d'inscription, nous pourrions en accepter davantage.

Horaire et remise des prix

L'horaire sera disponible dès le 24 janvier 2018. Nous vous attendrons dès 8 h 30 et la remise des bannières se fera à 14 h 00 afin que chacun puisse retourner à son école dès 14 h 15.

Attention!

Nous vous prions d'être présent à l'heure prévue pour le début des explications. Le temps est rigoureusement respecté par un chronomètre pendant toute la journée alors un retard le matin se répercute sur toute la journée.

Durée des parties

Les parties seront de 6 périodes de 4 minutes, en temps continu, sans temps d'arrêt à la demie. Une demi-heure est accordée pour chaque partie (incluant 24 minutes de jeu, échauffement et déplacement...), il est important de respecter l'heure de début de chaque partie et la demi-heure écoulée déterminera la fin de celle-ci.

Surveillance, participation et respect des lieux

Comme à chacune de ces rencontres, nous invitons les jeunes participants à encourager leurs camarades lorsqu'ils ne jouent pas. La surveillance des élèves relève de l'adulte

responsable de son équipe. Nous demandons de sensibiliser vos athlètes au respect des lieux et de laisser les aires propres après utilisation.

Marqueurs

Nous sollicitons chaque équipe pour qu'elle désigne un marqueur qui donnera un coup de main lorsque l'équipe ne joue pas.

Repas

Il faudra donc que chaque participant apporte son lunch (et collations) et qu'il veille à bien identifier son sac.

Vestiaires et effets personnels

Il y a des vestiaires mais il serait quand même important d'avertir les jeunes de ne pas laisser des objets précieux ou de l'argent et encore mieux, de ne pas en emporter lors de cette rencontre.

Participation

La participation est le but premier de cette rencontre. Nous souhaitons que chaque jeune y trouve du plaisir et que cela lui donne encore plus le goût d'être actif! Tous les participants sont gagnants!

- Les points seront calculés mais aucune compilation des résultats ne sera disponible.

Dîner

Toutes les équipes devront se rendre à la cafétéria à l'heure déterminée afin d'éviter d'avoir des jeunes éparpillés dans l'école. Les équipes ne pourront revenir au gymnase qu'au moment où le coordonnateur du RSEQLL donnera le signal et ce, même s'ils ont fini de manger.



Festival sportif de mini basket

Règlements de mini basket

La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les garçons que les filles afin d'alléger le texte.

Article 1 (temps de jeu)

Il y a six périodes de 4 minutes en temps continu, sans temps d'arrêt à la demie. Les rotations s'effectuent au changement de période. Chaque équipe a droit à un temps d'arrêt de 30 secondes par demie.

Article 2 (déplacement)

En mini basket, comme en basketball, le ballon se joue avec les mains seulement. Il peut être passé, lancé ou dribblé dans n'importe quelle direction, dans les limites des règles de jeu.

Article 3 (dribble)

Lorsqu'un joueur veut progresser avec le ballon, il peut dribbler, c'est-à-dire faire rebondir le ballon au sol à l'aide d'une seule main.

Il est interdit à un joueur :

- de dribbler à deux mains;
- d'accompagner le ballon avec la main en dribblant : « le transport »;
- de recommencer à dribbler après s'être saisi du ballon.

Article 4 (double dribble)

Un joueur ne peut dribbler une seconde fois après avoir terminé un premier dribble, sauf s'il a perdu le contrôle du ballon pour cause de :

- tir au panier;
- passe ou perte involontaire du ballon qui touche ou a été touché ensuite par un autre joueur.

Article 5 (temps au panier)

Un joueur en possession du ballon ne peut exécuter que deux temps au sol et doit se débarrasser du ballon avant l'exécution d'un 3^e temps.

Article 6 (pivot)

Un joueur qui reçoit le ballon, alors qu'il est arrêté ou qui après l'avoir reçu s'arrête, À LE DROIT DE PIVOTER.

Article 7.1 (possession individuelle du ballon)

Un joueur arrêté, alors qu'il détient le ballon doit le passer, le rouler, le dribbler ou tirer au panier dans un délai de cinq secondes.

Article 7.2 (règle des 3 secondes)

En aucun temps, la règle des trois secondes ne sera appliquée.

Article 8 (remise en jeu)

Le joueur qui effectue la remise en jeu doit se tenir hors du terrain, derrière la ligne de touche, à l'endroit indiqué par l'arbitre.

Article 9 (fautes)

Lors d'une faute la remise se fait derrière la ligne de côté. Lorsqu'un joueur atteint 4 fautes personnelles, il est expulsé du match. Lorsqu'une équipe atteint la 5e fautes du match et les suivantes, 1 point est automatiquement donné à l'équipe contre qui la faute a été commis. Si le ballon marque sur une faute de lancer, les 2 points sont bons et on ajoute le point de la faute.

En cas d'une faute dans la bouteille, le temps sera arrêté pour qu'un joueur de l'équipe adverse puisse lancer le ballon sous le panier.

Article 10 (entre-deux)

Une mise en jeu lancé au centre du terrain aura lieu au début du match. Par la suite, pour chaque période, la flèche de possession indiquera qui prendra possession du ballon. Celui qui perd la mise au jeu du début du match, la flèche part de son côté. Pour chaque entre-deux qui a lieu, la flèche indique l'équipe qui prend possession du ballon sur le côté. Il y a rotation de la flèche après chaque entre-deux.

Article 11 (défensive)

La défensive de zone est illégale. Seule la défensive individuelle « homme à homme » est permise au mini basket.

Défensive « homme à homme » à l'intérieur de la ligne de trois points obligatoires;

- lors d'un panier, l'équipe marquante doit attendre l'équipe adverse à la ligne centrale.

Le porteur du ballon ainsi que les joueurs adjacents à une passe du ballon doivent être marqués étroitement, c'est-à-dire, dans un rayon de moins de 2 mètres, lorsqu'ils se trouvent à l'intérieur du demi-cercle de trois points.

Article 12 (hors-jeu)

Le ballon est « hors-jeu » :

Lorsqu'il touche le sol, une personne ou un objet quelconque en dehors du terrain ou sur les lignes délimitant le terrain.

Article 13 (éthique)

Tout joueur qui se montre délibérément grossier ou incorrect doit être exclu du jeu.

Article 14

Lors d'un panier, l'équipe marquante doit attendre l'équipe adverse à la ligne centrale en défensive « homme à homme » dans la zone arrière.

Article 15 (zone arrière)

Lorsqu'une équipe possède le ballon dans la zone offensive cette équipe ne peut effectuer un retour avec le ballon dans leur zone défensive.

Article 16 (obstruction)

L'obstruction, qui consiste à empêcher la progression d'un joueur qui n'a pas le ballon au moyen de ses bras tendus ou de ses hanches ou genoux sera considéré comme étant une faute.

Article 17

En aucun temps les élèves ne devront « s'arracher ou frapper » le ballon lorsque porteur du ballon est immobilisé.

Article 18 (panier)

Les paniers seront installés à « 10 pieds » du sol car on ne peut changer la hauteur.

Article 19

Le port de bijoux est interdit (bracelet, montre, bague, boucle d'oreille, perçing...)

